



Saint Martin Longueau

# Informations Express

Directeur de la publication : Denis Messio  
Responsable de l'information : Michelle Chambrelent



## COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Compte tenu des règles actuelles en vigueur :

pour honorer la mémoire de nos anciens combattants, un dépôt d'une gerbe au monument aux morts sera effectué uniquement par le bureau municipal.



**PLAN VIGIPIRATE**  
renforcement des mesures  
de sécurité et de vigilance



Le plan Vigipirate renforcé alerte attentas étant déployé sur le territoire national, je vous invite à respecter les interdictions de stationnement et plus particulièrement aux abords de l'école sous peine de sanction.

Le Maire : Denis Messio



Nos déchetteries restent ouvertes  
aux conditions habituelles

## VENTE DES CALENDRIERS

La vente interviendra

A partir du 2 novembre 2020

2 agents de la société ECT COLLECTE.

Messieurs LAGLENNE et LESIMPLE

se présenteront auprès de vous.





# Informations Express

Saint Martin Longueau



Pendant le confinement, la lecture est un merveilleux moyen pour s'évader et se divertir. Alors n'hésitez pas à pousser votre balade quotidienne jusqu'à la médiathèque. Un service de drive est disponible en extérieur !

Vous pouvez réserver vos documents sur le site [www.mediasml.fr](http://www.mediasml.fr) et nous prendrons contact avec vous.

Bientôt, vous recevrez également un mail pour faciliter vos commandes et retraits. Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions au **03.44.29.94.27** !!



Prenez soin de vous et à bientôt !  
médiathèque de saint- martin-longueau

## TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Partie fixe Taux : 8,50%

Partie variable à la levée selon le litrage du bac

120L----> 2,52€, 180L----> 3,78€, 240L----> 5,04€, 360L----> 7,56€,

660L----> 13,86€, Sac 30L (apport volontaire) 0,63€

100 réclamations comptabilisées en 2019 (appels/courriers/visites)

Portail grand public pour visualiser les levées via le site internet de la CCPOH :

<https://paysoisehalatte.mesdechets.com/login.do>

## Feuille d'impôts Taxe Foncière

Il faut s'intéresser à la colonne

**Taxe ordures ménagères.**

**Taux : 8.50%**

**Base:** il s'agit de la base fiscale, c'est un indice calculé par les services fiscaux qui est déterminé en fonction du logement (superficie, nombre de pièces...). On parle de valeur locative.

**Cotisation :** il s'agit du montant total de la TEOMI = Part fixe + Part variable.

**En bas à gauche,** il est noté le montant de la part variable (incitative) en Euros.



## CIVISME

**Notre commune doit rester propre.**

- Ne jetez pas vos masques dans la rue.
- Ramassez les déjections canines de vos compagnons.